

## BUREAU DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015



Le vendredi 6 novembre 2015 à 10 heures, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 12, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 29 octobre 2015.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,  
M. BAILLY, Vice-président, délégué titulaire de Vaujours,  
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais,  
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi,  
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,  
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Villemomble,  
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,  
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,  
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre,  
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency.

### **ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :**

M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Meudon, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Le Bureau :**

- a désigné M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## **Sur les affaires délibérées :**

### **✓ PROGRAMMES**

- considérant la nécessité de renouveler les équipements de la station de transfert de Villeteuse, sujets à un vieillissement sur les aspects hydraulique et électrique, **a approuvé** le programme afférent pour un montant de 7,13 M€ H.T. (valeur juillet 2015) et **autorisé** le lancement et la signature pour un montant maximal de 0,65 M€ H.T. d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF n° 2014/08, lot n° 2 relèvement et stockage, notifié le 20 mars 2014, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme ainsi que le lancement de consultations dans le cadre d'appel d'offres ou de marchés à procédures adaptées ou le recours aux marchés à bons de commandes existants ou à venir, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires (en particulier, reconnaissance d'ouvrages enterrés, diagnostic de détection d'amiante et de plomb, travaux de petits génie civil) ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- compte tenu de la vétusté des ouvrages existants et des dysfonctionnements constatés en matière de capacité hydraulique et de sécurisation de la distribution en eau, **a approuvé** la réévaluation du montant du programme de refonte de la station de relèvement d'Antony du fait du recadrage du chiffrage des travaux, portant son montant de 8,43 M€ H.T. (valeur juillet 2012) à 9,07 M€ H.T. (valeur avril 2015) ; **a autorisé** le recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires, de diagnostics complémentaires, ainsi que la signature des bons de commande correspondants ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme, et la passation et la signature des conventions de raccordement aux réseaux ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

### **✓ AVANT-PROJETS**

- compte tenu de la vétusté des ouvrages existants et des dysfonctionnements constatés en matière de capacité hydraulique et de sécurisation de la distribution en eau, **a approuvé** l'avant-projet de refonte de la station de relèvement d'Antony, pour un montant estimé à 7,80 M€ H.T. (valeur avril 2015) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de travaux, d'un montant prévisionnel de 7,15 M€ H.T. (valeur avril 2015) ainsi que la signature du marché correspondant, des bons de commande, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a autorisé** la passation et la signature des conventions de raccordement aux réseaux, et des actes correspondants,

- **a approuvé** l'avant-projet des travaux relatifs aux intercommunications à abandonner ou à remettre à niveau (phase 1) pour un montant estimé à 1,13 M€ H.T. (valeur juin 2015) et **autorisé** le lancement d'un appel d'offres ouvert européen, pour la passation de ce marché à bons de commande, alloti en deux lots, pour un montant prévisionnel global de 1,13 M€ H.T. (valeur juin 2015) (Lot 1 relatif aux chambres intercommunications AB 30, BG 24 et BG 26, pour un montant minimum annuel de 0,10 M€ H.T. et un montant maximum annuel de 0,40 M€ H.T., et Lot 2 relatif aux chambres d'intercommunications AB 11, AB 19, AB 21, AB 31, BE 10, BE 11 et BE 12, pour un montant minimum annuel de 0,10 M€ H.T. et un montant maximum annuel de 0,40 M€ H.T.) ; **a autorisé** la signature du marché correspondant, des bons de commandes de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 à 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles, de prestations de contrôles sanitaires, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier, et la passation et la signature des conventions avec des exploitants voisins,

- considérant la nécessité d'augmenter le montant de l'avant-projet suite à la décision de la Commission d'appel d'offres du 21 octobre 2015 d'attribuer le marché de travaux de renouvellement des biefs 1 et 11 de la canalisation de DN 800 mm « Saint-Denis - Pierrefitte » à Saint-Denis, pour un montant plus élevé que l'avant-projet initialement approuvé, **a approuvé** cet avant-projet modificatif pour un montant de 0,92 M€ H.T. (valeur août 2015), soit une augmentation d'environ 9 000 € (+ 1%) ; **a autorisé** la signature du marché correspondant, des bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 à 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

#### ✓ MARCHES

- considérant la nécessité d'assurer un suivi de la pérennité des ouvrages du SEDIF par la réalisation de prestations de compactage et d'inspections télévisuelles, **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour la passation d'un marché de services à bons de commande à deux lots géographiques (un lot Nord qui comprendra le centre opérationnel Oise ainsi que la partie nord du centre opérationnel Marne, et un lot Sud qui comprendra le centre opérationnel Seine et la partie sud du centre opérationnel Marne), pour un montant annuel minimum pour chaque lot de 0,12 M€ H.T. (valeur novembre 2015), sans montant maximum, mais avec un montant prévisionnel annuel pour chacun des lots de 0,35 M€ H.T. et pour une durée d'un an, reconductible deux fois par période d'un an par décision tacite ; **a autorisé** la signature du marché correspondant, des bons de commande, et de tous actes et documents se rapportant à son exécution,

- considérant que les prestations de levés topographiques sont nécessaires d'une part pour les opérations d'investissement sur le patrimoine bâti et les conduites de transport, et d'autre part pour le renouvellement de conduites de distribution (66 km par an en 2017, puis 88 km par an de 2018 à 2020), qui font l'objet de levés topographiques systématiques des rues, **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, pour la passation d'un marché à bons de commande à quatre lots géographiques, pour la réalisation de ces prestations pour un montant minimum annuel pour chaque lot de 0,10 M€ H.T. et un montant maximum annuel pour chaque lot de 0,70 M€ H.T., pour une durée d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois par décision expresse ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants, des bons de commande, et de tous actes et documents se rapportant à ce dossier,

#### ✓ CONVENTION AVEC LES TIERS

- considérant le projet d'aménagement du STIF d'une nouvelle branche du tramway T4 Clichy-sous-Bois – Montfermeil qui s'avère incompatible avec le maintien d'environ 355 mètres de canalisations de transport situées à Livry-Gargan et à Clichy-sous-Bois, et 7 700 mètres de canalisations de distribution, **a approuvé** la convention tripartite entre le STIF aménageur, le SEDIF et son délégataire, Veolia Eau d'Ile-de-France, réglant les modalités de planification, financières et administratives relatives à la déviation et à la protection de canalisations de transport et de distribution dans les communes des Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, nécessaires afin de permettre la réalisation de ce projet, pour un montant estimé à 1,06 M€ H.T. (valeur août 2015) à la charge du SEDIF, le STIF s'étant engagé à rembourser au SEDIF les frais engagés pour la protection des conduites contre les courants vagabonds et la remise à niveau de la protection incendie pour un montant de 1,08 ME (valeur août 2015).